

Extrait du registre des décisions

Bureau du 13 février 2025

n° 007-25

Objet : *RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 240014 pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable (lot 2 relatif aux unités de distribution du puits Pasteur et du puits de Saint-Jean-de-la-Porte)*

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 31

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Isabelle Dunod - de Florence Bourgeois à Thierry Repentin - de Alain Caraco à Jean-Benoît Cerino - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Alain Thieffenat - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 13 février 2025

délibération n° 007-25

objet **RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 240014 pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable (lot 2 relatif aux unités de distribution du puits Pasteur et du puits de Saint-Jean-de-la-Porte)**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le lot 2 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable a été attribué au cabinet Montmasson.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum annuel de 100 000 € HT, d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

Un avenant est nécessaire pour ajouter les prix nouveaux suivants, correspondant à des adaptations techniques identifiées comme nécessaires à la suite des diagnostics réalisés :

- inspection du voile d'une cuve du réservoir de Sainte-Claire par caméra sur mât télescopique,
- établissement d'une note de calculs structurelle pour les éléments verticaux, par volume de cuve,
- établissement d'une note de calculs structurelle pour les éléments horizontaux, par volume de cuve.

Cet avenant n'a pas d'incidence sur le montant maximal annuel de l'accord-cadre mentionné dans l'acte d'engagement.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'accord-cadre n° 240014,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 240014 pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable (lot 2 relatif aux unités de distribution du puits Pasteur et du puits de Saint-Jean-de-la-Porte),

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

007-25

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 1 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre n° 240014 pour la réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable (lot 2 relatif aux unités de distribution du puits Pasteur et du puits de Saint-Jean-de-la-Porte)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	Avenant

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33099H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33099H1

Date de transmission en Préfecture :	17 février 2025
Date de réception en Préfecture :	17 février 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 17 février 2025